

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

Date limite de dépôt des candidatures	<i>Dimanche 3 juillet 2022 (23h59 GMT -5)</i>
Montant maximal du financement	<i>15 000 € par projet</i>
Contribution des partenaires	<i>Minimum 25% du budget total</i>
Durée maximale du financement	<i>12 mois</i>
Pour déposer un dossier de candidature	<i>https://l.auf.org/ciec-recherche-action</i>

1. PRÉSENTATION

Par cet appel à projets, la Direction régionale Caraïbe de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) souhaite apporter un cofinancement initial à des projets de recherche-action en adéquation à la fois avec la poursuite des ODD et avec des priorités de développement de la région Caraïbe, dotés d'une dimension internationale, et dont le potentiel de pérennisation est déjà évident.

Plus précisément, l'AUF Caraïbe s'attend à soutenir la recherche-action fondée sur un partenariat entre des équipes de chercheurs et des acteurs socio-économiques locaux ou régionaux (associations, collectivités, entreprises), c'est-à-dire, des partenaires non-académiques. Le projet doit proposer une recherche conjointe, collaborative et d'innovation ouverte, dont toutes les étapes et les modalités de gouvernance doivent impliquer tous les membres du consortium (partenaires scientifiques et socio-économiques). Au terme du projet de recherche-action, il est attendu la mise en place de solutions innovantes et concrètes, dont les acteurs socio-économiques pourront s'emparer et qui pourront nourrir les politiques publiques, aboutissant ainsi à la pérennisation du projet.

2. OBJECTIFS

Cet appel, qui s'adresse à des chercheurs rattachés à des [établissements membres de l'AUF dans la Caraïbe](#), vise à :

- Soutenir des projets de recherche-action reposant sur un partenariat étroit entre des équipes de recherche affiliées à une université membre de l'AUF dans la Caraïbe et des acteurs socio-économiques (associations, collectivités, entreprises) de la même région.
- S'appuyer sur la coopération scientifique dans la Caraïbe pour renforcer la solidarité interuniversitaire et internationale.
- Soutenir la contribution des universités à la poursuite des ODD et aux priorités de développement de la région.

3. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Les projets doivent obligatoirement :

- Porter sur un des axes thématiques suivants :
 - Employabilité, entrepreneuriat
 - Gestion des risques, catastrophes naturelles
 - Innovation pédagogique, technologies éducatives
 - Intercompréhensions, mémoires, mouvements des populations
 - Mer, eau, assainissement, énergies renouvelables
 - Santé, biodiversité, sécurité alimentaire
- Avoir comme responsable scientifique un enseignant-chercheur rattaché, au moment du dépôt du dossier, à un des établissements membres de l'AUF dans la Caraïbe.
- Impliquer des enseignants-chercheurs ou des chercheurs rattachés à au moins un établissement membre de l'AUF situé dans un pays caribéen différent de celui du porteur.
- Respecter la démarche de recherche-action, notamment dans la construction du partenariat.
- Déboucher sur des solutions innovantes et adaptées au contexte, pouvant être facilement appropriés par les partenaires non-académiques (ou acteurs socio-économiques) et pouvant nourrir les politiques publiques.
- Indiquer clairement les livrables envisagés et les retombées attendues, ainsi que des perspectives de pérennisation du projet, à la suite du financement apporté par l'AUF.
- Présenter clairement la plus-value de la recherche-action pour la réalisation des missions des partenaires et des acteurs.
- Disposer d'un co-financement représentant au moins 25% du budget total.
- Avoir l'autorisation de la plus haute autorité de l'université de rattachement du porteur (recteur, président, directeur général).

Seront considérés des atouts :

- La participation d'enseignants-chercheurs rattachés à des universités situées dans d'autres continents.
- La participation d'étudiants de master, de doctorants ou de post-doctorants.
- La parité femme/homme au sein de l'équipe.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Dépenses admissibles pour la partie financée par l'AUF :

Nature de la dépense	Consignes à respecter	Pourcentage maximal du financement AUF
Missions	Transports : billets d'avion en classe économique, achetés au tarif le plus avantageux ; déplacements en voiture remboursés au forfait kilométrique. Frais d'hébergement et de repas ne dépassant pas 140 € par jour dans un pays du Nord et 110 € par jour dans un pays du Sud (selon la Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale). Séjours ne dépassant pas 21 jours.	30%

Frais de fonctionnement	Exemples : coûts relatifs à la mise en place des solutions innovantes, développement de plateforme	
-------------------------	--	--

	numérique, diffusion et valorisation des résultats de la recherche...	
Acquisition de matériel	À l'exclusion de tout matériel bureautique et d'équipements informatiques ou téléphoniques courants.	70%

- Le financement de l'AUF pour chaque projet est de 15 000 € au maximum, pour une durée ne dépassant pas 12 mois.
- Chaque projet doit compter sur un co-financement représentant au moins 25% de son budget total.
- Aucune rémunération n'est éligible sur le financement apporté par l'AUF.
- Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée par la direction régionale Caraïbe de l'AUF à la plus haute autorité de l'Université et au porteur du projet.
- La Direction régionale Caraïbe de l'AUF gèrera directement la partie du budget qu'elle aura octroyée.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dépôt du dossier s'effectue en ligne : <https://l.auf.org/ciec-recherche-action>
- Pièces constitutives du dossier :
 - Description du projet (formulaire annexe) sous format .pdf.
 - Budget prévisionnel (fichier annexe) sous format .xls, .xlsx
 - Lettre d'engagement signée par la plus haute autorité de l'établissement du porteur du projet, sous format .pdf.
 - Lettre d'engagement de co-financement, datée, tamponnée et signée, sous format pdf.
 - Lettre d'engagement de partenaires, datée, tamponnée et signée, sous format pdf.

Il est fortement recommandé de réunir toutes les pièces justificatives requises avant de remplir le formulaire en ligne.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Principaux critères de sélection :

- Qualité et pertinence du projet.
- Adéquation de l'équipe de recherche au sujet de recherche-action
- La construction du partenariat et la démarche de recherche-action
- Adéquation du budget proposé à la méthodologie et aux résultats attendus.
- Pertinence par rapport aux axes thématiques.
- Effets structurants du projet sur la coopération.
- Impact des retombées et des valorisations envisagées.

8. CALENDRIER

Date limite du dépôt de dossier en ligne :	Dimanche 3 juillet 2022
Communication des résultats :	Lundi 12 septembre 2022